



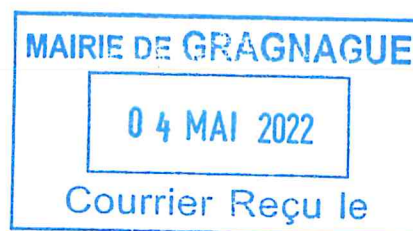
DIRECTION
POUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ
DU TERRITOIRE

Dossier suivi par :
Catherine TEULERE
Tél : 05 34 33 46 05
Fax : 05 34 33 43 90
Réf. à rappeler :
DDET / CT / /

Toulouse le 12 avril 2022

Monsieur le Maire

Mairie de Gragnague
31 380 GRAGNAGUE



Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 18 mars dernier, par lequel vous me transmettez le projet de 5^e modification du PLU de votre commune.

Après consultation des services, je vous informe que ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :

- les 2 OAP « le Claouset » et « ZAC Trézemines » présentent un même accès sur la RD77i pour lequel il est redemandé à la municipalité de prévoir un aménagement de sécurité.

- l'OAP « zone d'activités communautaire » : un giratoire avait été conventionné lors de la création de cette zone d'activités et plus particulièrement avec l'implantation du siège social de la Communauté de Communes.

Cet aménagement n'a pas été réalisé car le projet de lycée est arrivé avec la nécessité de sécuriser la connexion RD 45 – Voie Communale la Mouyssaguène empruntée par les futurs autocars de desserte du lycée (+/- 25 autocars par jour).

Désormais il y a des feux tricolores pour gérer ce carrefour et toute la section de la RD45 a été urbanisée, ce qui n'était pas envisagé lorsque le giratoire RD45/ZAC avait été conventionné.

Aujourd'hui ce giratoire n'est plus approprié, car très proche des feux avec un risque de remontée de file important notamment aux heures de pointe du matin et du soir (affluence lycée, combinée à l'activité de la zone).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Georges MERIC

Président du Conseil départemental



COPIE :

- Mme Sabine GEIL-GOMEZ et M. Didier CUJIVES
Conseillers Départementaux du canton de PECHBONNIEU